

**COMMUNE
de
MORLANWELZ**

Population : 18.700 habitants

SECRETARIAT

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17

Fax (064) 43.17.21

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

DU 28 AVRIL 2003.-

DOCUMENTATION.-

1.- Cimetières communaux – Demandes de concessions de terrain.-

Huit demandes de concessions de terrain aux cimetières communaux nous sont parvenues depuis la dernière séance du Conseil Communal.

Elles émanent de :

CIMETIERE DE LA POTREE

Concession temporaire pour 15 ans.

Madame DENAMUR Marie-Paule

Rue du Braquet, 39

6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

CTS

Conc. :

250,00.- €

Monsieur FICHAUX Robert

Rue Notre-Dame, 5

7140 MORLANWELZ

CTS

Conc. :

250,00.- €

Concessions temporaires pour 50 ans

Madame GOSSENS Denise

Chaussée Brunehault, 470

7140 MORLANWELZ

2,50 m²

Conc. :

1.000,00.- €

Madame SYNOLIE Gabrielle

Rue du Parc, 63/10

7100 LA LOUVIERE

2,50 m²

Conc. :

1.000,00.- €

Madame CASTIAUX Anna

Cité Lévie, 5

7141 MORLANWELZ

2,50 m²

Conc. :

1.000,00.- €

./...

CIMETIERE DE SAINT-ELOIConcessions temporaires pour 15 ans

Madame LAZER Marie
Rue Ernest Solvay, 118
7141 CARNIERES

CTD Conc. : 300,00.- €

Madame BOUILLON Fernanda
Rue du Houssu, 120
7141 CARNIERES

CTS Conc. : 250,00.- €

Concession temporaire pour 50 ans

Madame OTTAVIANI Santina
Rue de la Station, 5
7141 CARNIERES

2,50 m² Conc. : 1.000,00.- €

2.- Plan Tonus Communal Axe – 2 – Attribution des aides 2002 – Plan de gestion – Ratification – Décision.-

En sa séance du 29 avril 2002, le Conseil communal a décidé de marquer son accord sur la participation de la commune au Plan Tonus Communal – 2^{ème} Axe.

En sa séance du 6 février 2003, le Gouvernement wallon a décidé d'octroyer à la commune un montant de 503.224,00.- € sur base de l'analyse du rapport du réviseur mandaté par notre commune.

Cette aide est conditionnée à la réalisation d'un plan de gestion qui a été élaboré par le Collège, en date du 31 mars 2003.

Nous vous proposons de ratifier ce plan de gestion.

3.- Taxes communales pour l'exercice 2003 – Examen – Décision.-

Vu les lois du 24 décembre 1996, 15 mars 1999 et de son arrêté d'exécution du 12 avril 1999, nous vous proposons le renouvellement des taxes et redevances ci-après :

- Taxe sur la délivrance de documents administratifs

Taux : divers

- Redevances sur la demande de permis d'environnement

Taux : divers

- Redevances sur les demande de documents en matière d'urbanisme

Taux : divers

4.- IGRETEC – Redevance de voirie – Approbation.-

L'article 20 du décret relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité crée, au profit des villes et communes, une redevance de voirie pour occupation du domaine public.

Cette redevance est sensée compenser, à tout, le moins partiellement, la perte des dividendes immatériels qui étaient attribués aux intercommunales pures de financement, en échange de l'apport du monopole de la distribution d'énergie électrique.

En vue d'assurer le maintien d'une gestion globale et solidaire des revenus issus du secteur de l'énergie au sein des intercommunales pures de financement.

Nous invitons l'Intercommunale I.E.H. à payer, à l'Intercommunale pure de financement, I.E.E.C.H., la redevance de voirie, due en vertu de l'article 20 du décret du 12 avril 2001.

5.- Fabrique d'Eglise Sainte-Aldegonde – Compte de l'exercice 2002 – Avis.-

Le Conseil de la Fabrique d'Eglise Sainte-Aldegonde a arrêté, en séance du 7 avril 2003, son compte de l'exercice 2002.

Il le soumet à votre avis, aux montants ci-après :

RECETTES

- ordinaires : 16.140,50.- €
- extraordinaires : 2.721,52.- €

Total général 18.862,02.- €

DEPENSES

- arrêtées par l'Evêque : 2.592,90.- €
- ordinaires : 12.603,92.- €

Total général 15.196,82.- €

Boni : 3.665,20.- €

Intervention communale : .. 13.923,61.- €

6.- Fabrique d'Eglise Saint-Hilaire – Compte de l'exercice 2002 – Avis.-

Le Conseil de la Fabrique d'Eglise Saint-Hilaire a arrêté, en séance du 25 mars 2003, son compte de l'exercice 2002.

Il le soumet à votre avis, aux montants ci-après :

RECETTES

- ordinaires : 26.469,83.- €
- extraordinaires : 8.521,31.- €

Total général 34.991,14.- €

DEPENSES

- arrêtées par l'Evêque : 4.625,76.- €
- ordinaires : 20.687,37.- €
- extraordinaires : 938,93.- €

Total général 26.252,06.- €

Boni : 8.739,08.- €

Intervention communale : .. 20.910,29.- €

7.- Fabrique d'Eglise Saint-Martin – Compte de l'exercice 2002 – Avis.-

Le Conseil de la Fabrique d'Eglise Saint-Martin a arrêté, en séance du 21 mars 2003, son compte de l'exercice 2002.

Il le soumet à votre avis, aux montants ci-après :

RECETTES

- ordinaires : 40.488,73.- €
- extraordinaires : 2.883,01.- €

Total général 43.371,74.- €

DEPENSES

- arrêtées par l'Evêque : 5.975,61.- €
- ordinaires : 35.252,29.- €

Total général 41.227,90.- €

Boni : 2.143,84.- €

Intervention communale : .. 19.688,02.- €

8.- Procès-verbal de vérification de la caisse communale pour le premier trimestre 2003
- Notification.-

Vu l'article 131 de la Nouvelle loi communale relative au contrôle de l'encaisse du Receveur communal, nous vous invitons à prendre connaissance de la situation de la caisse communale au 31 janvier 2003, telle qu'elle a été vérifiée pour le premier trimestre 2003.

La caisse communale présente, au 31 janvier 2003, un solde positif de 52.127,02.- € selon le détail ci-après :

- Compte courant à l'Office des Chèques postaux : 2.668,04.- €
- Caisse Centrale du Receveur : 6.133,14.- €
- Compte courant au Crédit communal 33 : - 125.324,06.- €
- Compte Académie 17 : 109,29.- €
- Compte Bibliothèque 50 : 4,42.- €
- Compte Centre de Plein Air 22 : 18,29.- €
- Compte commandes de documents
Bancontact et Proton : 2.110,77.- €
- Compte activités extra scolaires : 280,00.- €
- Dépôt à terme 44 : 0,00.- €
- Dépôt à terme 61 : 0,00.- €
- Placement en certificats de trésorerie : 0,00.- €
- Compte subsides et fonds d'emprunts 35 : 107.502,20.- €
- Escomptes de subsides : - 124.163,45.- €
- Compte ouverture de crédit : 182.788,38 €

9.- Bilan financier et rapport d'activités du Basket Club de Morlanwelz de l'année 2001 –
Notification.-

La loi du 14 novembre 1983, relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions oblige les bénéficiaires d'une subvention supérieur à 50.000.- FB, accordée par la commune, à lui faire parvenir son bilan financier ainsi qu'un rapport d'activités.

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport d'activités et du bilan financier du Basket Club de Morlanwelz, pour l'année 2001.

10.- Bilan financier et rapport d'activités 2002 et budget 2003 de l'A.S.B.L. Syndicat d'Initiative de Morlanwelz – Notification.-

La loi du 14 novembre 1983, relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions oblige les bénéficiaires d'une subvention supérieur à 50.000.- FB, accordée par la commune, à lui faire parvenir son bilan financier ainsi qu'un rapport d'activités.

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport d'activités et du bilan financier pour l'année 2002 et du budget 2003 de l'A.S.B.L. Syndicat d'Initiative de Morlanwelz.

11.- Jumelage entre la Commune de Morlanwelz et la Commune de Pleszew – a) visite d'une délégation de Morlanwelz – b) mise à disposition d'un crédit budgétaire pour couvrir certains frais et mise à disposition d'un véhicule communal – Autorisation.-

La Ville de Pleszew qui fêtera, cette année, le 720^{ème} anniversaire de sa naissance.

Elle invite des représentants des villes avec lesquelles elle est jumelée, les 30, 31 mai et le 1^{er} juin.

Le départ se fera le 29 avril et le retour, le 2 juin.

Lors de ces journées, la Commune de Morlanwelz sera invitée à présenter ses produits locaux et un colloque sur l'intégration européenne sera organisé.

Nous demandons donc au Conseil communal de donner l'autorisation :

- a) à la délégation du Conseil communal de se rendre à cette invitation ;
- b) d'utiliser un véhicule communal ;
- c) d'utiliser un crédit budgétaire, dans les limites autorisées, pour couvrir certaines menues dépenses.

Ce crédit budgétaire est inscrit à l'article 569/124-02, sous le libellé "Frais divers de jumelage".

12.- Achat de différents profils - pièces - peinture - quincaillerie pour la réalisation de grillages.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'achat de différents profils, pièces spéciales, peintures, petits matériels de quincaillerie et produits de fixation visant à la réalisation de grillages en fer forgé.

La dépense est estimée à 23.000,00.- €T.V.A. comprise.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 421/749 GF/98 du service extraordinaire de l'exercice 2003.

Le marché sera passé par la procédure négociée et par lots, aux clauses et conditions du cahier spécial des charges n° M L 03.01, établi par le service des Travaux.

Les voies et moyens seront constitués par un emprunt.

13.- Achat d'une camionnette neuve double cabine, avec plateau ridelles pour le service des Travaux.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'achat d'une camionnette neuve double cabine, avec plateau ridelles.

La dépense est estimée à 23.000,00.- €T.V.A. comprise.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 421/743 DC/52 du service extraordinaire de l'exercice 2003.

Le marché sera passé par la procédure négociée, aux clauses et conditions du cahier spécial des charges n° M G 03.04, établi par le service des Travaux.

Les voies et moyens seront constitués par un emprunt.

14.- Achat de matériel divers pour le service des Travaux.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'achat de matériel divers, réparti en plusieurs lots.

La dépense est estimée à 24.200,00.- €T.V.A. comprise.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 421/744 DI/51 du service extraordinaire de l'exercice 2003.

Le marché sera passé par la procédure négociée et par lots, aux clauses et conditions du cahier spécial des charges n° S.03.01, établi par le service des Travaux.

Les voies et moyens seront constitués par un emprunt.

15.- Travaux de réfection de la rue Léon Moyaux (partie), à Morlanwelz - Cahier spécial des charges, métré descriptif, devis estimatif et avis de marché - Approbation - Décision.-

Nous soumettons à votre approbation le projet des travaux de réfection de la rue Léon Moyaux (partie), à Morlanwelz, élaboré par le Service Voyer Provincial.

Le devis estimatif s'élève à 110.603,10.- €T.V.A. comprise

Le marché sera passé par adjudication publique.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 421/731 RM/60 du service extraordinaire de l'exercice 2003.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

16.- Travaux d'égouttage de la rue des Mésanges, à Morlanwelz - Cahier spécial des charges, métré descriptif, devis estimatif et avis de marché - Approbation - Décision.-

Nous soumettons à votre approbation le projet des travaux d'égouttage de la rue des Mésanges, à Morlanwelz, élaboré par le Service Voyer Provincial.

Le devis estimatif s'élève à 94.729,09.- €T.V.A. comprise.

Le marché sera passé par adjudication publique.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 877/735 MG/60 du service extraordinaire de l'exercice 2003.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

17.- Travaux d'entretien extraordinaires de diverses rues (année 2003) - Cahier spécial des charges, métré descriptif, devis estimatif et avis de marché - Approbation - Décision.-

Nous soumettons à votre approbation le projet des travaux d'entretien extraordinaires de diverses rues de l'entité (année 2003), élaboré par le Service Voyer Provincial.

Ce projet concerne les rues suivantes :

- chaussée de Mariemont (tronçon entre la rue Prud'homme et la rue Général de Gaulle ;
- rue Vieille Eglise (tronçon entre l'avenue de France et la rue d'Anderlues) ;
- rue Saint-Hilaire ;
- rue de la Tour.

Le devis estimatif s'élève à 125.757,45.- €T.V.A. comprise.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 421/735 DR/60 du service extraordinaire de l'exercice 2003.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense et le marché sera passé par adjudication publique.

18.- Travaux d'aménagement des berges de l'étang des Epines, à Morlanwelz - Décompte final - Approbation.-

Nous soumettons à votre approbation le décompte final des travaux d'aménagement des berges de l'étang des Epines dont la récapitulation est la suivante :

A. Travaux principaux :	16.740,00.- €
B. Augmentations contractuelles :	- 50,21.- €
C. T.V.A. 21 % :	3.504,86.- €

TOTAL : 20.194,65.- €

Le budget extraordinaire 2003 prévoit, à l'article 441/735/55 de 2002, les crédits nécessaires pour couvrir la dépense supplémentaire (2.250,00.- €).

19.- Elagage d'arbres sur les places Albert 1^{er} et du Château.-

Nous vous proposons de procéder à l'élagage des 16 platanes de la place Albert 1^{er} et du Ginkgo biloba de la place du Château, à Morlanwelz.

Le coût de ce travail est estimé à 2.807,19.- €T.V.A. comprise.

Les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits à l'article 766/734/51 du service extraordinaire du budget 2003.

Le marché sera passé par la procédure négociée, suivant la note technique du service des Travaux jointe au dossier.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

20.- Aliénation de deux parcelles de terrain communal indivis à Monsieur et Madame MACHIELS - EMPAIN Jean-Pierre - Décision corrélatrice.-

Il s'agit de deux petites parcelles de terrain communal appartenant en indivision à notre commune (ex. Mont-Sainte-Aldegonde) et à la Ville de Binche (ex. Leval-Trahegnies), situées rue d'Anderlues, à Leval-Trahegnies, connues au cadastre sous la section B numéro 446^v (pie) et 447^k (pie), d'une contenance respective de 97 et 74 ca.

Le Conseil communal est appelé à prendre une délibération reprenant la même décision que la Ville de Binche, c'est-à-dire, de marquer son accord sur la vente dudit bien en faveur de Monsieur et Madame Jean-Pierre MACHIELS - EMPAIN, domiciliés rue de Verset, 152 à Morlanwelz (Mont-Sainte-Aldegonde), pour le prix de 473,60.- €

La Commune de Morlanwelz touchera la moitié du produit de la vente, à savoir, la somme de 236,80.- €

21.- Contrat de rivière de la Senne, Samme, Sennette et du Hain - Adhésion de la Commune de Morlanwelz.-

Le Ministère wallon de l'Agriculture et de la Ruralité nous a fait parvenir, en date du 25 mars 2003, le dossier préparatoire du Contrat de rivière de la Senne, Samme, Sennette et du Hain.

Un contrat de rivière consiste à mettre autour d'une même table, tous les acteurs de la vallée d'une rivière en vue de définir un programme d'actions touchant aux domaines de la qualité des eaux, de l'aménagement du territoire, de l'environnement, du tourisme et de la nature.

Son financement est supporté par les pouvoirs publics : les communes intervenant à raison de 0,30.- €par habitant dans la zone concernée, avec une participation minimale de 500,00.- €

Nous vous proposons d'adhérer au Contrat de rivière de la Senne et de prévoir l'inscription d'un crédit de 500,00.- €lors de la première modification budgétaire (la part communale prend cours en septembre 2003).

22.- Réglementation du stationnement des véhicules dans diverses rues - Décision.-

Dans l'intérêt général de la circulation et de la sécurité routières, nous vous proposons de réglementer le stationnement des véhicules en divers endroits de l'entité, conformément au projet d'arrêté complémentaire ci-après :

Article 1.- Dans la rue de la Rosière, le stationnement est interdit du côté impair, à l'opposé des garages attenants au n° 12, sur une distance de 8 mètres.

Cette mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E1 avec flèche montante "8 mètres".

Article 2.- Dans la rue de Namur, des emplacements de stationnement sont délimités au sol, de part et d'autre de la chaussée, à hauteur du n° 12.

23.- Règlement de prévention et de répression de l'alcool au travail.-

Attendu qu'il y a lieu de combattre l'alcoolisme sur les lieux de travail et pendant les heures de travail, nous vous proposons d'adopter un règlement communal de prévention et de répression de l'alcool au travail.
